



Récupération des heures DIF

Par **Mims974**, le **28/06/2013** à **11:48**

Bonjour,

Je me permets de poser une question sur les heures accumulées pour le DIF. J'effectue une rupture de contrat conventionnée avec l'entreprise dans laquelle je suis employée. J'ai accumulées 60 heures de DIF au cours de mon contrat. Puis-je utiliser ces heures pour une recherche d'emploi durant la fin de mon contrat?

Je vous remercie par avance.

Cordialement,

Par **janus2fr**, le **28/06/2013** à **12:22**

Bonjour,

Le DIF signifie : droit individuel à la formation.

Rechercher un emploi, ce n'est pas une formation !